

Charte éthique

Depuis 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches, fédération exclusivement dédiée aux Entreprises de crèches, accompagne ses adhérents et porte la voix des entreprises de crèches auprès des pouvoirs publics et au sein de la convention collective des Entreprises de Services à la Personne.

Ne peuvent devenir adhérents de la FFEC que les entreprises de crèches ayant été visitées par un de nos membres ou salariés, après s'être engagé à respecter le [règlement intérieur](#) et la présente charte éthique et après validation d'au moins deux tiers des membres du Conseil d'administration.

Comme tout établissement d'accueil du jeune enfant, je respecte l'ensemble de la réglementation Petite Enfance en vigueur et notamment les taux d'encadrement minimaux réglementaires par des professionnels de crèche, les exigences relatives aux bâtiments et la Charte nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant.

En outre, par mon adhésion à la Fédération Française des Entreprises de Crèches, je m'engage :

Pour la qualité d'accueil des enfants :

- Je rappelle qu'un accueil de qualité est indispensable au développement des jeunes enfants qui sont les adultes de demain.
- Je soutiens les parents des enfants ayant des besoins différents en adaptant les conditions d'accueil aux spécificités de l'enfant accueilli ou en accompagnant la famille vers un autre interlocuteur.
- Je mets en place une démarche d'amélioration continue de la qualité au sein de mes établissements. J'ai une démarche propre à mon entreprise et/ou je choisis un label/certification de services extérieur à mon entreprise reconnu par les autorités ou bénéficiant d'un partenariat de confiance de la Fédération Française des Entreprises de Crèches.
- Je veille au bien-être de tous les enfants accueillis.

Pour la bientraitance des professionnels de crèches :

- Je valorise le rôle essentiel de l'ensemble des professionnels de crèches car ils contribuent à l'éducation des adultes de demain.
- Je mets à la disposition des professionnels des formations et des outils pour accompagner le développement du jeune enfant et réfléchir sur les pratiques pédagogiques.
- J'applique la convention collective des entreprises de services à la personne.
- Je veille au bien-être de tous les professionnels de mon entreprise.
- Je lutte activement contre la pénurie de professionnels et soutiens mes équipes qui participent à la formation des futurs professionnels en les accueillant en stage ou en apprentissage.
- J'accompagne les professionnels de mes établissements dans leur développement afin de leur permettre de bénéficier d'évolutions de carrière.

Pour les familles :

- Je veille et surveille la satisfaction des familles accueillies et je participe au questionnaire annuel de satisfaction des familles accueillies dans les crèches adhérentes à la FFEC.

- Je respecte l'ensemble des réglementations applicables aux tarifs d'accueil : en crèche PSU, j'applique le barème national des participations familiales ; en micro-crèche PAJE, je respecte le plafond de tarification fixé par le 4^{ème} alinéa de l'[article D531-23 du Code de la sécurité sociale](#).
- Je respecte le Code de la Consommation et mes établissements sont inscrits auprès du Médiateur à la consommation choisi par la FFEC.

Pour les réservataires et partenaires :

- Je m'engage à faire vivre un partenariat public-privé efficace et responsable avec les Caisses d'Allocations Familiales, les collectivités locales et les employeurs publics.
- J'accompagne les employeurs qui souhaitent réserver des places de crèche pour un meilleur équilibre entre les vies professionnelle, familiale et personnelle de leurs salariés parents de jeunes enfants.
- J'accueille les autorités en charge du contrôle de mon activité et veille à répondre à leurs interrogations.

Je m'engage pour la Petite Enfance :

- Je participe aux travaux de la FFEC dont les réflexions sur les réformes sectorielles et leurs impacts, lorsque l'activité de mon entreprise le permet.
- Je m'engage, lorsque l'activité de mon entreprise le permet, en tant que délégué départemental et/ou régional de la FFEC en représentant l'ensemble des entreprises de crèches.
- J'alerte la FFEC lorsqu'une autorité interprète localement des réglementations nationales ou lorsqu'elle mentionne sa volonté d'une modification des réglementations du secteur.
- Je partage avec les autres membres de la FFEC des statistiques concernant mon entreprise (nombre d'établissements, nombre de places, nombre de salariés).
- Je participe au décompte de la représentativité patronale pour permettre à la Fédération d'être une organisation patronale représentative plus forte dans la branche professionnelle des entreprises de services à la personne.
- Je suis confraternel et n'hésite pas à partager mes expériences car tout seul on va plus vite mais ensemble la Petite Enfance va plus loin.
- Je fais connaître mon appartenance à la FFEC par tout moyen.

Le paiement annuel de ma cotisation à la FFEC renouvellera mon engagement à respecter la présente Charte éthique.

Signature :

Date :